

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU
MARDI 11 AVRIL 2017
À 18H00

**VOTE BUDGET 2017
FISCALITE**

- SAINT AGRÈVE -

SOMMAIRE

1. FINANCES	4
A. Présentation du Budget Primitif 2017 et des taux de fiscalité	
B. Débat et vote du Budget Primitif 2017 et des taux de fiscalité	
C. Adoption des taux de TEOM pour 2017	
D. Attribution des fonds de concours 2017	
2. EAU / ASSAINISSEMENT	20
A. Modification des tarifs assainissement pour 2017	
B. Harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations	
3. ECONOMIE	21
A. Autorisation à signer une convention d'études et de veille foncière avec l'EPORA	
B. Permis d'aménager ZA de Rascles	
4. DEVELOPPEMENT DURABLE	22
A. Reconduction du Comité Local à l'Installation agricole (CLI)	
B. Autorisation à signer la convention avec la Région pour la mise en place d'aides aux entreprises	
C. Adoption des règlements des appels à projet « Performance énergétique des entreprises » et « Performance énergétique des entreprises agricoles »	
D. Adoption du règlement de l'appel à projet « Rénovation énergétique des logements privés »	
E. Autorisation à signer la convention pour l'étude GEMAPI Bassin versant du Doux	
F. Accord à l'installation de centrales solaires photovoltaïques par la SEMLEER sur certains bâtiments de Val'Eyrieux	
5. ADMINISTRATION GENERALE	26
A. Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)	
B. Tableau du personnel 2017	
C. Indemnités de fonction Président et Vice-présidents	
D. Contrat d'assurance des risques statutaires	
6. QUESTIONS DIVERSES	28
A. Déclaration de travaux à la crèche de St Pierreville	
B. Délégués au Groupe de travail SCoT	
7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	28
A. Proposition de motion sur la destruction programmée des barrages hydroélectriques et seuils sur la Communauté de communes Val'Eyrieux	

Date de la convocation : 3 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON (arrivée à 18h15), M. Jean-Louis REYNAUD (arrivée à 18h35), M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Maurice ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU (pouvoir à M. Michel Villemagne jusqu'à son arrivée à 19h35), Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE (départ à 19h50 - pouvoir à M. Etienne ROCHE), M. Christian CROS, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. André BEAL, M. Christian CHARRIER, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Monique PINET, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Pierre CROS pouvoir à M. Denis SERRE, M. Marcel COTTA pouvoir à M. Maurice ROCHE, M. Henri GUILLOT pouvoir à M. Michel CHANTRE, M. Henry JOUVE pouvoir à Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, Mme Josyane ALLARD CHALANCON pouvoir à M. Maurice DESSUS, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE.

Absents excusés : Mme Josette CLAUZIER.

Absents : Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Michel VILLEMAGNE.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les délégués et laisse la parole à M. Maurice Weiss, Maire de St Agrève.

M. Weiss est heureux d'accueillir les délégués pour ce vote du budget primitif 2017, indispensable au bon déroulé des activités de la Communauté de communes.

[Arrivée de Jean-Luc Boulon à 18h15]

1. FINANCES

Avant de laisser la parole à M. Michel Villemagne, Vice-président en charge des Finances, M. le Président souhaite adresser quelques mots en ouverture du vote de ce budget :

« Mesdames, Messieurs les élus et responsables,

Ce budget est le premier de la nouvelle intercommunalité à 31, après la perte de 3 communes.

Pour maintenir un territoire attractif, dans un contexte budgétaire « compliqué », il faut mettre en place de nouvelles pratiques sans vague à l'âme, et éviter de fortes disparités par rapport aux métropoles et grandes agglomérations.

La baisse trop brutale de la DGF entraîne un manque dans l'économie locale et un manque de visibilité à moyen terme.

Pour économiser, on a été « inventif » (baisse drastique, réorganisation en cours ; malgré une masse salariale incontournable).

Peu de communautés de communes échappent à l'augmentation d'impôt pour continuer à investir.

Avec inquiétude mais sans démotivation, nous regardons l'avenir pour ne pas baisser la qualité des services à la population.

Le bloc local est toujours fortement impacté (sans aide indirecte comme les normes par exemple ou assouplissement).

Les associations nationales d'élus sont toujours au combat, avec de bonnes propositions, pas assez écoutées.

En 2016, les dotations étaient de 1 260 838 € ; en 2017, elles sont de 1 145 752 €.

Soit une baisse de 115 086 € (au lieu des 70 000 € de baisse envisagée, par rapport au ralentissement annoncé par l'Etat).

Sur 4 ans, cela représente une baisse de 487 149 €.

Du côté de la fiscalité, les produits sont en baisse de 174 000€, ce qui n'était prévu que pour partie.

Au total, nous pouvons constater une perte totale (dotations + fiscalité) de 661 149 €.

Au vu de cette situation budgétaire difficile, l'exécutif de Val'Eyrieux a dû se résoudre à vous proposer une augmentation de la fiscalité de 3,70% pour la fiscalité professionnelle et 3% pour la fiscalité ménages. Des simulations vous seront présentées par le Vice-président aux Finances. Une hausse de 5 % aurait été nécessaire mais la commission Finances a jugé que c'était trop.

Concernant le BP 2017, le Budget général se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 10 millions d'euros
- Investissement : 6,1 millions d'euros (emprunt d'équilibre de 720 000 € sans toucher à l'emprunt de la Caisse d'Épargne qui reste en réserve).

Le budget global (général + annexes) s'élève à 29 millions d'euros.

Environ 230 000 € sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui représente un important recul de l'autofinancement.

L'épargne brute s'élève à - 407 000 €, sans la révision des attributions.

❖ **Dans ce contexte difficile au vu de :**

- Baisse des dotations / augmentation de la fiscalité
- Nouveau périmètre
- Nouveaux contrats :
 - CAR (Contrat Ambition Région)
 - Contrat de ruralité (la Préfecture a imposé un partenariat avec Lamastre, mais pas d'aubaine financière à escompter)
 - LEADER

On voit aujourd'hui une complexification naître avec des subventions de plus en plus souvent par « appels à projets, ce qui oblige et nécessite à une grande rigueur.

❖ **Cette situation nous amène à mettre en place de nouvelles pratiques :**

- Remodelage de « l'ingénierie territoriale » et donc de nos équipes administratives et techniques
- Suivi et note financière régulière
- Des orientations budgétaires « prospectives » seront proposées en début d'année
- Les budgets ne permettront plus de « confort »

❖ **Tout le monde fait des efforts afin de rétablir une épargne nette la moins en déséquilibre :**

- Baisse des indemnités des élus
- Baisse des primes les plus importantes (directeurs)
- Baisse des tickets restaurant
- Baisse des subventions aux associations (avec la mise en place d'une réflexion en profondeur)
- Compression de l'enveloppe de fonds de concours
- Arrêt pour partie des emplois saisonniers
- En prévision : réflexion pour les primes vacances et fin d'année (2018 ?)

De plus, une réflexion est en cours pour les attributions de compensation (applicable pour partie en 2017).

Tout ceci est un choix pour garder un territoire vivant, harmonieux, conservant toutes ses compétences thématiques, conservant surtout des services à la population de qualité.

Merci aux responsables qui ont bien voulu réussir cet exercice difficile.

Je vous remercie. »

A. Présentation du Budget Primitif 2017 et des taux de fiscalité

M. Villemagne indique qu'il souhaite commencer par présenter le calcul de l'épargne, montrant l'état financier de la Communauté de communes :

CHAPITRE	REALISE 2016	BUDGETISE 2017 1ère mouture	BUDGETISE 2017
Total Charges réelles	9 490 500 €	10 200 698 €	9 716 908 €
042 – op ordre	271 964 €	293 795 €	293 795 €
Total Charges	9 762 464 €	10 494 493 €	10 010 703 €
Total recettes réelles	9 543 371 €	9 709 720 €	9 548 938 €
042 – op ordre	44 496 €	44 095 €	54 095 €
Total recettes	9 587 867 €	9 753 815 €	9 603 033 €
Epargne Brute	- 174 597 €	- 740 678 €	- 407 670 €

Il rappelle que l'épargne à fin 2016 se trouvait négative à hauteur de 174 597 €.

Suite aux mauvaises nouvelles survenues de la part de l'Etat, il indique nous perdons environ 174 000 € de recettes fiscales en 2017 et environ 115 000 € de dotations.

Au vu du tableau présenté, une première mouture de budget 2017 a été refusée car elle ne permettait pas d'équilibrer le budget.

Les directeurs puis le Bureau ont travaillé sur une deuxième proposition concrétisée par de fortes économies dans tous les services.

M. Villemagne souligne que, même si cette proposition amène le budget à l'équilibre, l'épargne brute qui en découle resterait fortement négative si l'exécution du budget était réalisée en totalité.

Pour continuer, M. Villemagne propose de présenter chaque budget en apportant les commentaires nécessaires, avant de laisser la parole aux délégués et de procéder au vote de l'ensemble.

Il précise qu'un travail a été fait en amont par la commission Finances.

- **BUDGET GENERAL**

- FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges car général 1 697 540,00	Excédent reporté 661 598,27
	Charg de personnel 2 747 820,00	Prod des services 338 700,00
	Reverst de recettes 3 777 875,00	Impôts et taxes 6 331 098,00
	Autres char de gest 1 144 900,00	Dot et compensa 2 702 350,00
	Frais financiers 136 273,00	Autres prod de gest 75 800,00
	Char exceptionnelles 212 500,00	Tr régie + amort sub 54 095,00
	Dot amort et prov 293 795,00	Atténuat charges 79 200,00
	Dépenses Imprévues 14 928,27	Prod exceptionnels 21 790,00
	Virt à la sect d'invst 239 000,00	
	Total Dép Fct 10 264 631,27€	Tot Rec Fct 10 264 631,27 €

[Arrivée de Jean-Louis Reynaud à 18h35]

DEPENSES :

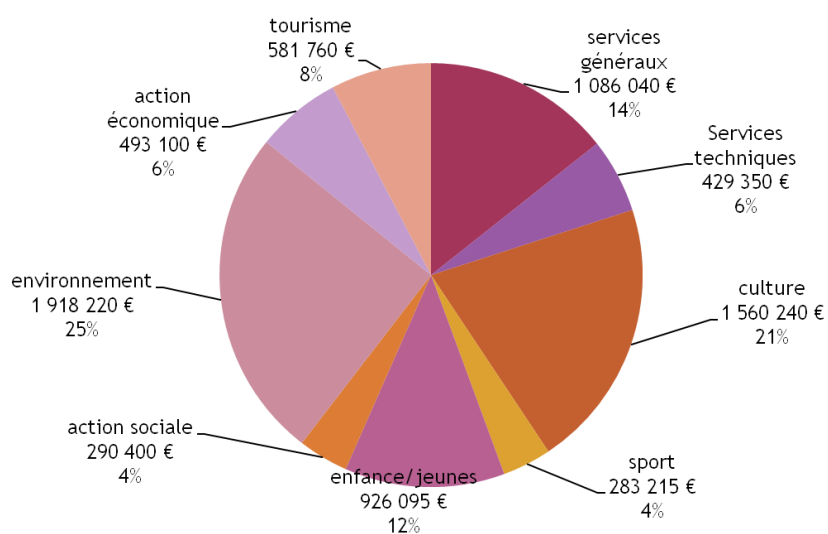
- Charges à caractère général : dépenses constantes en 2017 par rapport au réalisé 2016, qui s'élève à environ 1 612 000 €
- Charges de personnel : hausse d'à peine 2,5 % couvrant juste l'évolution du point d'indice, les évolutions de carrière et le RIFSEEP
- Reversement de recettes : environ 1 800 000 € de dépenses dues aux ordures ménagères, compensées d'autant en recettes ; reversement des attributions de compensation, qui devront être examinées et mises à jour.
- Autres charges : hausse de 10% résultant de la mise en place des aides à travers le dispositif TEPCV, dépenses compensées par des recettes à hauteur de 80%.
- Frais financiers : relativement peu important par rapport au budget de la collectivité
- Charges exceptionnelles : correspond principalement aux aides allouées aux budgets annexes (163 000 € en 2017).
- Virement de section : en forte baisse par rapport à 2016 (698 000 €), le virement à l'investissement s'élève à 239 000€.

RECETTES :

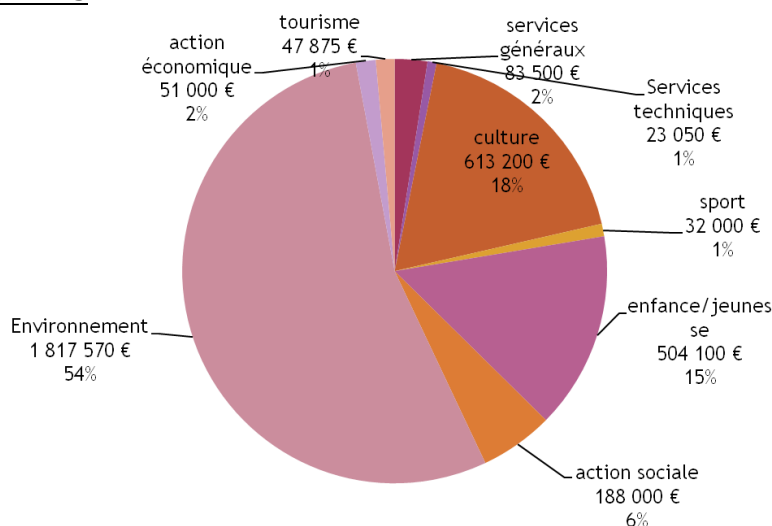
- Excédent reporté : M. Villemagne rappelle l'excédent issu de la fusion en 2014 qui était de 1 164 879 € ; A chaque exercice, il a diminué pour être réduit de moitié à 661 598,27 € en 2017.
- Produits des services : concerne les recettes perçues directement par les services (frais de garde crèche ou centre de loisirs ; entrées aux spectacles ou équipements culturels...).
- Impôts et taxes : une hausse de la fiscalité est proposée, ce point sera développé juste après cette présentation.
- Dotations et compensations : la baisse des dotations de l'Etat est encore plus importante que ce qui était attendu. De plus, la modification du périmètre communautaire a eu une incidence sur les dotations.
- Atténuation de charges : concerne principalement les remboursements de personnels suite à arrêts maladie.

M. Villemagne montre la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par fonctions :

REPARTITION DES DEPENSES :



REPARTITION DES RECETTES :



○ TAUX DE FISCALITE :

M. Villemagne rappelle les taux adoptés en 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,92 %
- Taxe foncière bâtie : 1,53 %
- Taxe foncière non bâtie : 8,41 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 25,14 %

Il indique qu'au vu de la situation actuelle, il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité professionnelle et ménages. Le Bureau souhaitait proposer une hausse uniforme sur tous les taux de 5 %. Toutefois, nous atteignons le taux plafond pour la CFE, qui est à 26,13%. Ainsi, pour la CFE, une hausse de 3,70 % est le maximum possible.

Un long débat a eu lieu au cours de la Commission Finances qui, à l'issue, s'est positionnée pour le principe d'une hausse des taux d'imposition, mais a rejeté le niveau de la hausse de 5 % jugée trop élevée.

Aussi, il est proposé aujourd'hui d'appliquer les taux suivants pour 2017 :

- Taxe d'habitation : + 3 % soit 10.22 %
- Taxe foncière bâtie : + 3 % soit 1.58 %
- Taxe foncière non bâtie : + 3 % soit 8.66 %
- Cotisation Foncière des entreprises : + 3,7 % soit 26.07 %

M. Villemagne propose de faire un focus sur les produits de fiscalité, à taux constants puis avec augmentation, sachant que la Communauté de communes n'a pas la main sur certaines taxes :

TAXES	Produit 2016	Produit 2017 A tx constant	Produit 2017 avec hausse des taux
Cotisation foncière entreprises	1 305 791 €	1 193 488 €	1 237 543 €
Cotisation valeur ajoutée entreprises	721 047 €	662 898 €	662 898 €
IFER	165 747 €	158 506 €	158 506 €
TASCOM	87 773 €	68 357 €	68 357 €
DCRTP	357 038 €	357 038 €	357 038 €
VERST FNGIR	239 872 €	243 826 €	243 826 €
Taxe habitation	1 722 310 €	1 596 326 €	1 644 602 €
Taxe foncière bâtie	226 807 €	221 391 €	228 626 €
Taxe foncière non bâtie	49 310 €	37 668 €	38 788 €
Alloc compens	104 429 €	129 670	129 670 €
TOTAL	4 980 124 €	4 669 168 €	4 769 854 €

Pour continuer, Michel Villemagne présente aux délégués les simulations qu'il a réalisées pour estimer les conséquences sur plusieurs types de ménages de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation :

SIMULATIONS FISCALES (1)

Dossier 1 : propriétaire d'une résidence ancienne avec revenus corrects sans enfants à charge

Base taxe d'habitation 2016	3 970 €	Abattement charges de famille en base	0 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	394 €		
Autres collectivités et frais	413 €	Taxe nette	807 €
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	3 986 €	Abattement charges de famille en base	0 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	395 €		
Autres collectivités et frais	415 €	Taxe nette	810 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	3 986 €	Abattement charges de famille en base	0 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	407 €		
Autres collectivités et frais	415 €	Taxe nette	822 €

Simulation réalisée pour la seule part communautaire

Evolution de bases pour l'année 2017 : 1.004

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **12 €**

SIMULATIONS FISCALES (2)

Dossier 2 : propriétaire d'une grande villa récente avec revenus corrects sans enfants à charge

Base taxe d'habitation 2016	6 206 €	Abattement charges de famille en base	0,00 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0,00 €
Produit pour la CDC VE	616 €		
Autres collectivités et frais	657 €	Taxe nette	1 273 €
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	6 231 €	Abattement charges de famille en base	0,00 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0,00 €
Produit pour la CDC VE	618 €		
Autres collectivités et frais	660 €	Taxe nette	1 278 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	6 231 €	Abattement charges de famille en base	0,00 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	0,00 €
Produit pour la CDC VE	637 €		
Autres collectivités et frais	660 €	Taxe nette	1 296 €

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **18 €**

SIMULATIONS FISCALES (3)

Dossier 3 : Locataire seule élevant son enfant logée en HLM et sans plafonnement

Base taxe d'habitation 2016	2 036 €	Abattement charges de famille en base	213 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	181 €		
Autres collectivités et frais	182 €	Taxe nette	363 €
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	2 044 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	182 €		
Autres collectivités et frais	183 €	Taxe nette	364 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	2 044 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	187 €		
Autres collectivités et frais	183 €	Taxe nette	370 €

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **5 €**

SIMULATIONS FISCALES (4)

<i>Dossier 4 : Locataire en couple avec trois enfants à charge local vétuste et bénéficiant d'un plafonnement</i>			
Base taxe d'habitation 2016	2 002 €	Abattement charges de famille	745 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	176 €
Produit pour la CDC VE	125 €		
			64
Autres collectivités et frais	115 €	Taxe nette	€
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	2 010 €	Abattement charges de famille en base	748 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	177 €
Produit pour la CDC VE	125 €		
Autres collectivités et frais	115 €	Taxe nette	64 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	2 010 €	Abattement charges de famille	748 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	180 €
Produit pour la CDC VE	129 €		
Autres collectivités et frais	115 €	Taxe nette	64 €

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **0 €**

SIMULATIONS FISCALES (5)

<i>Dossier 5 : Propriétaires en couple avec un enfant à charge et deux petits salaires</i>			
Base taxe d'habitation 2016	3 585 €	Abattement charges de famille en base	213 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	335 €		
Autres collectivités et frais	347 €	Taxe nette	682 €
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	3 599 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	336 €		
Autres collectivités et frais	348 €	Taxe nette	684 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	3 599 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	346 €		
Autres collectivités et frais	348 €	Taxe nette	694 €

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **10 €**

SIMULATIONS FISCALES (6)

<i>Dossier 6 : Propriétaires âgés avec faibles revenus et grande maison ancienne</i>			
Base taxe d'habitation 2016	3 385 €	Abattement charges de famille en base	213 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	315 €	Dégrèvement	662 €
Autres collectivités et frais	347 €	Taxe nette	0 €
Hypothèse n° 1 : maintien des taux			
Base taxe d'habitation 2017	3 399 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	9,92%	Plafonnement TH	0 €
Produit pour la CDC VE	316 €		
Autres collectivités et frais	348 €	Taxe nette	664 €
Hypothèse n° 2 avec variation de taux de 3 %			
Base taxe d'habitation 2017	3 399 €	Abattement charges de famille en base	214 €
Taux communautaire	10,22%	Plafonnement TH	673 €
Produit pour la CDC VE	325 €		
Autres collectivités et frais	348 €	Taxe nette	0 €

Coût de la décision communautaire pour le contribuable : **0 €**

Pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, M. Villemagne indique qu'au vu des participations qui seront réclamées par les syndicats gestionnaires, il est proposé de ne pas toucher aux taux des 2 zones :
 Zone 1 (Haut Vivarais + St Clément) : 13,78 %
 Zone 2 (reste du territoire) : 14,45 %

○ INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Rbt capital prêts	310 000,00	Excédent reporté	721 731,10
	Chap 20	134 700,00	Affect réserves	133 263,90
	Chap 204	1 277 009,00	FCTVA et div	562 100,00
	Chap 21	589 863,00	Subventions	2 186 302,00
	Chap 23	3 724 135 ,00	Emprunts	1 913 000,00
			Dot amortissements	293 795,00
			Virt de la sect fct	239 000,00
	Tr régie + amort sub	54 095,00	Autres immo fin	47 500,00
	Dépenses Imprévues	6 890,00		
	Ch 041 : op ordre SI	8 000,00	Ch 041 : op ordre SI	8 000,00
	Total Dép Invst	6 104 692,00 €	Total Rec Invst	6 104 692,00 €

Pas de difficultés liées à l'endettement car l'annuité est maîtrisée.

L'excédent reporté comprend les 600 000 € de fonds de concours versés par le Département.

M. Villemagne souligne que, pour équilibrer ce budget d'investissement, il a été inscrit un emprunt de 1 913 000 €.

M. Villemagne détaille les programmes d'investissement pour ce budget 2017 :

Opération	BUDGET PRIMITIF	Dépenses budgétisées TTC			SUBVENTIONS et FCTVA	
		RAR 2016	BP 2017	TOTAL BP	BP 2017	RAR 2016
000-FONDS DE CONCOURS		208 809	751 500	960 309	109 005	
001-ETUDES		100 500	11 700	112 200	16 900	20 000
002 - ACQUISITION DE MATERIELS		28 508	77 950	106 458	34 500	1 580
003 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS		26 510	113 870	140 380	59 320	20 000
007 - EYRIUM		10 350	37 600	47 950	8 000	
027 - Resto/Espace Bien-être (en HT)		6 600	- 2 450	4 150		
008 – Mise normes accessibilité		32 000	298 000	330 000	213 000	
010 - SPORTS		122 475	1 295	133 770	4 300	15 000
013 - POLE ENFANCE JEUNESSE		12 000	12 250	24 250	1 700	1 600
017 - SENTIERS RANDO / ESPACE VTT		10 000	23 600	33 600	4 500	2 670
020 - VALORISATION PATRIMOINE		11 550	21 800	33 350	13 650	8 320
021 - VOIE CFD		550 000	1 429 500	1 979 500	824 720	403 337
022- ARCHE DES METIERS		46 100	81 250	127 350	62 000	37 000
025-ECOLE DU VENT		43 400	4 600	48 000	3 800	
029- SIEGE		304 700	206 000	510 700	119 000	
030- ATELIER BIJOU		800 000	20 000	820 000	312 000	450 000
039- SANTE			18 640	18 640	2 500	
040- LUTTE INCENDIE			299 600	299 600		
043- PLANETE MARS		1 000	4 500	5 500		
TOTAL		2 314 502	3 411 205	5 725 707	1 288 895	1 459 507

Il s'arrête sur les plus grosses opérations :

- La poursuite et fin de l'aménagement de la Voie CFD sur le tronçon St Martin de Valamas-St Agrève : 1 979 500 €
- La poursuite des travaux de création de l'Atelier du bijou (820 000 €)
- La participation versée à ADN pour le déploiement de la fibre à la maison – tranche 2 : 690 000 €
- La participation versée au SDIS de l'Ardèche pour la construction du centre de secours de St Martin de Valamas : 299 600 €.

• BUDGET ENERGIE VAL'EYRIEUX

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	6 500,00	Excédent report	25 523,09
	Dépenses imprévues	44,09	Prod des services	21 000,00
	Dot amortissements	8 970,00	Amort subventions	5 991,00
	Virt à la sect d'invst	37 000,00		
	Total dép de Fct	52 514,09 €	Total rec de Fct	52 514,09 €
INVESTISSEMENT	Dépenses imprévues	907,10	Excédent reporté	32 928,10
	Amort subventions	5 991,00	Virt de la sect de fct	37 000,00
	Chapitre 22	68 000,00	Dot amortissements	8 970,00
	Rembt K emprunt	4 000,00		
	Total dép d'Invst	78 898,10 €	Total rec d'Invst	78 898,10 €

M. Villemagne signale que le montant inscrit au chapitre 22 de la section d'investissement correspond au rachat par Val'Éyrieux des centrales solaires photovoltaïques sur trois bâtiments de la Communauté de communes (Siège social ; Crèche de St Agrève ; Eyrium).

Il rappelle qu'il est prévu que la SEMLEER porte l'investissement (installe, paye, raccorde) et rétrocède la centrale à la Communauté de communes, qui rembourse la SEMLEER.

• BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	77 210,00	Rembt personnel	1 500,00
	Frais de personnel	18 650,00	Prod des services	4 000,00
	Dépenses imprévues	952,20	Part reçues + autres	95 000,00
	Frais fin (int)	14 695,00	Locations	18 000,00
	Dot aux amort	7 550,00	Résultat reporté	557,20
Total Dép de fct	119 057,20 €	Total rec de fct	119 057,20 €	
INVESTISSEMENT	Dépenses imprévues	2 486,42	Dot aux amort	7 550,00
	Rembt prêts (capital)	17 480,00	Subventions	36 000,00
	Chap 20	1 000,00		
	Chap 21	47 000,00	Excédent reporté	48 266,42
	Chap 23	23 850,00		
Total dép d'Invst	91 816,42 €	Total Rec d'invst	91 816,42 €	

M. Villemagne rappelle que les principales recettes proviennent des loyers perçus par la location des bureaux et ateliers de Pôleyrieux.

En investissement, est prévu l'achat de machines pour le Fablab dans le cadre du dispositif TEPCV.

• **BUDGET ZA D'ARIC**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges car général 57 650,00	Prod des services 363 000,00
	Dépenses imprévues 0,00	Op d'ordre S.F 59 695,00
	Op d'ordre/stocks 632 055,00	Particip reçues (BG) 270 093,00
	Op d'ordre S.F 59 695,00	Autres prod de gest 0,00
	Frais financiers (int) 58 388,00	Op d'ordre/stocks 115 000,00
	Virt à la sect d'inv 0,00	
	Total Dép de fct 807 788,00 €	Total rec de fct 807 788,00 €
INVESTISSEMENT	Déficit reporté 1 745 972,20	Affect en réserves 50 999,35
	Dépenses imprévues 0,00	Virt de la sect de fct 51 530,00
	Rembst capital prêts 150 605,00	Op d'ordre/stocks 632 055,00
	Op d'ordre/stocks 115 000,00	Emprunts 1 328 522,85
	Total dép d'Invst 2 011 577,20 €	Total Rec d'invst 2 011 577,20 €

M. Villemagne indique que ce budget nécessite le recours à un emprunt d'équilibre de 1 328 522,85 €, du fait du déficit de la section d'investissement.

Contrairement à ce qui a été réalisé sur les Prés de l'Eyrieux, le budget général n'a pas « racheté » les VRD de la zone d'Arac. Au vu des difficultés budgétaires prévues sur 2017, cela n'est désormais plus envisagé.

M. Villemagne précise que 363 000 € de cessions de terrains sont escomptés sur 2017.

• **BUDGET ZA DES PRES DE L'EYRIEUX**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges car général 21 050,00	Prod des services 62 500,00
	Dépenses imprévues 1 034,00	Op d'ordre S.F 6 225,00
	Op d'ordre/stocks 78 625,00	Part reçues (BG) 50 000,00
	Op d'ordre S.F 6 225,00	Autres prod gest cour 7 200,00
	Frais financiers (int) 3 991,00	Opération stocks 15 000,00
	Virt à la sect d'invst 30 000,00	
	Total Dép de fct 140 925,00 €	Total rec de fct 140 925,00 €
INVESTISSEMENT	Déficit reporté 658 486,42	Affect en réserves 9 365,33
	Dépenses imprévues 0,00	Virt de la sect de fct 30 000,00
	Rbt prêts (capital) 78 025,00	Op d'ordre/stocks 78 625,00
	Opération stocks 15 000,00	Emprunts 633 521,09
	Total dép d'Invst 751 511,42 €	Tot Rec d'invst 751 511,42 €

Michel Villemagne fait remarquer que ce budget présente une baisse du déficit reporté en investissement, due au rachat des VRD par le budget général en 2016.

Il ajoute que des cessions de terrains sont attendues sur 2017, pour un montant de 62 500 €.

Enfin, le remboursement des emprunts est bientôt terminé, ce qui entraînera un désendettement.

- **BUDGET ZA DE RASCLES**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	374 650,00	Op d'ordre/stocks	385 000,00
	Dépenses imprévues	2 969,00	Part reçues	195 000,00
	Charges financières	8 381,00	Op d'ordre ints SF	8 430,00
	Op d'ordre ints SF	8 430,00		
	Virt à la sect d'invst	194 000,00		
	Total Dép de fct	588 430,00 €	Total rec de fct	588 430,00 €
INVESTISSEMENT	Op d'ordre/stocks	385 000,00	Virt de la sect de fct	194 000,00
	Déficit reporté	293 813,33	Emprunts	483 000,00
	Dép imprévues	62,14	Op stock	
	Rembt prêt	17 325,00	Réserves	19 200,47
	Total dép d'Invst	696 200,47 €	Total Rec d'invst	696 200,47 €

M. Villemagne indique que, suite à l'abandon du projet Meelec, il a été décidé de réaménager la parcelle en 5 lots. Cette opération a un coût prévisionnel de 370 000 €.

En recettes, des subventions sont attendues à hauteur de 195 000 €.

Aucun compromis n'étant signé, il n'y a pas de cession inscrite au budget.

- **BUDGET EAU**

- FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	255 550,00	Excédent reporté	144 667,22
	Charges personnel	150 000,00		
	Rvt red pollution	42 417,00		
	Frais financiers (int)	50 901,00	Prod des services	914 000,00
	Dot amortissements	504 390,00	Autres prod divers	12 250,00
	Dépenses imprévues	11 635,22	Amort subventions	100 050,00
	Virt à la sect d'invst	149 000,00		
	Chges except	7 074,00		
	Total Dép de fct	1 170 967,22 €	Total rec fct	1 170 967,22 €

Michel Villemagne fait remarquer la lourde charge que représentent les dotations aux amortissements sur le budget de fonctionnement, qui ont amené à proposer des solutions inscrites à l'ordre du jour du présent Conseil.

Il souligne que l'équilibre des budgets eau et assainissement est réalisé quasi exclusivement avec les recettes des services (ventes d'eau aux abonnés).

○ INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Rbt capital prêts	114 510,00	Excdt reporté	230 254,15
	Chapitre 20	299 700,00	Affect en réserves	11 342,85
	Chapitre 21	132 000,00	Subventions	2 105 190,00
	Chapitre 23	2 839 250,00	TVA par fermier	200 000,00
	Op d'ordre TVA	200 000,00	Emprunt	300 000,00
	Amort subventions	100 050,00	Virt section fct	149 000,00
	Dépenses imprévues	654,00	Dot amortissements	504 390,00
	Rbt comm	14 013,00	Op d'ordre TVA	200 000,00
	Tot dép Invst	3 700 177,00 €	Tot Rec Invst	3 700 177,00 €

M. Villemagne indique que le programme d'investissement du Budget Eau s'élève à 3 138 950 €. Il souligne qu'il est prévu le recours à un emprunt à hauteur de 300 000 €.

Les principales lignes d'investissement sont les suivantes :

- Mise en conformité des captages (procédure + travaux) = 872 490 €
- Renouvellement conduite à Mariac = 460 000 €
- Interconnexion St Agrève – St Julien Boutières = 400 000 €
- Diverses extensions de réseau AEP (St Jean Roure/St Jeure d'Andaure/Mars) = 388 000 €
- Etudes schémas directeurs = 294 000 €
- Divers renouvellements de canalisations (Le Cheylard / Arcens) = 400 000 €

● **BUDGET ASSAINISSEMENT**

○ FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Déficit reporté	131 256,37		
	Charges car général	80 040,00		
	Charges de personnel	15 000,00	Prod des services	691 000,00
	Revt redevance mod	13 250,00	Part reçues	67 450,00
	Frais financiers	73 177,00	Amort subventions	234 080,00
	Dépenses imprévues	741,63		
	Charges exceptio	80 732,00		
	Dot amortissements	598 333,00		
	Total Dép de fct	992 530,00 €	Total rec fct	992 530,00 €

Michel Villemagne fait remarquer que, comme pour l'eau, les dotations aux amortissements pèsent lourdement sur le budget de fonctionnement ; Des solutions vont donc être présentées ultérieurement. Cette charge oblige le Vice-président en charge de la compétence à proposer une augmentation du tarif de l'assainissement, qui sera délibéré lors du présent conseil communautaire.

○ INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Rbt prêts	143 970,00	Excédent reporté	283 395,82
	Chap 20	100 959,00	Aff en réserves	6 489,00
	Chap 21	40 000,00	Subventions+458	1 087 297,00
	Chap 23+458	1 536 500,00	Rbt TVA par fermier	110 000,00
	Op d'ordre TVA	110 000,00	Dot amortissements	598 333,00
	Amort subventions	234 080,00	Op d'ordre TVA	110 000,00
	Dépenses imprévues	30 005,82		
	Tot dép d'Invst	2 195 514,82 €	Total Rec d'invst	2 195 514,82 €

M. Villemagne fait remarquer que les projets d'investissement sont menés sans recours à l'emprunt grâce aux subventions attribuées.

Les principales lignes d'investissement sont les suivantes :

- Extension du réseau sur le Hameau de Villebrion (Accons) = 628 000 €
- Mise en séparatif sur le quartier de la Gare (Le Cheylard) = 120 000 €
- Fin des travaux d'extension du réseau sur le Hameau de Noiroles (Dornas) = 210 000 €
- Etudes schémas directeurs Assainissement = 100 959 €

M. le Président remercie Michel Villemagne pour cette présentation détaillée du budget primitif 2017 de la collectivité.

Il demande une interruption de séance afin de pouvoir valider avec le Bureau l'ensemble des données soumises au vote des délégués.

[Interruption de séance à 19h30]

[Arrivée de Patrick Marcaillou à 19h35]

[Départ d'Henri Sénéclauze à 19h50]

[Reprise de séance à 19h55]

B. Débat et vote du Budget Primitif 2017 et des taux de fiscalité

Le Dr Jacques Chabal confirme que la proposition d'augmentation de 3 % des taux de fiscalité des ménages et de 3,7 % de la CFE est maintenue. Cela paraît indispensable pour obtenir une épargne brute la moins négative possible.

Il laisse la parole aux délégués avant de procéder au vote.

Brigitte Chanéac se demande ce qu'il se passera en 2018 si nous devons faire face aux mêmes difficultés. N'envisagerons-nous pas alors une nouvelle augmentation de la fiscalité ?

M. le Président lui indique que des discussions sont en cours pour la mise en place de nouvelles pratiques avec un meilleur suivi des budgets.

Parmi les actions envisagées pour le budget 2018, nous pouvons citer : la révision des attributions de compensation, de nouvelles pratiques de travail dans tous les services, une étude du budget Culture pour envisager le remplacement d'événements annuels par des biennales, la baisse des subventions aux associations... Le plus important est de maintenir des services publics de qualité. Le bloc local doit donc maîtriser ses dépenses.

Didier Rochette ajoute qu'il faut ajouter à cette hausse le lissage qui est en cours sur certaines parties du territoire ainsi qu'une augmentation de la fiscalité au niveau national et départemental.

Maurice Weiss souhaite rectifier les propos en indiquant que le Département n'a pas voté de hausse pour 2017.

Michel Chantre souhaite revenir sur la proposition de révision des attributions de compensation, point longuement débattu lors de la commission Finances et qui peut visiblement représenter un gain important pour la collectivité.

Afin que les choses soient claires pour tout le monde, M. Villemagne souhaite rappeler que le travail de calcul commune par commune de la richesse fiscale professionnelle a démontré une réduction importante de cette richesse (588 000 € sur la base des données 2015) touchant aujourd'hui de plein fouet le budget de la Communauté de communes. Il souligne que, si la richesse fiscale professionnelle perçue directement par Val'Eyrieux a suivi les variations de l'économie locale, le montant des attributions de compensation est figé à la date d'origine de leur fixation.

Il indique que les membres de la commission Finances se sont positionnés en faveur du principe de révision du calcul des attributions de compensation, calcul qui doit être réalisé avec les données les plus récentes, à savoir celle de 2016.

Michel Villemagne précise que cette actualisation doit s'inscrire dans un calendrier : tout d'abord chaque commune doit communiquer son état 1288 reçu pour 2016 ; ensuite, un travail d'actualisation sera réalisé puis présenté à la CLECT, qui rendra un rapport ; une délibération adoptant le principe de révision sera proposée au prochain Conseil communautaire ; enfin, tous les conseils municipaux devront ensuite délibérer.

Maurice Roche s'inquiète des effets de la révision sur les communes impactées, le budget 2017 étant déjà voté dans sa commune, par exemple.

M. Villemagne insiste sur le fait qu'il faudra rendre la mesure acceptable pour tous. Aussi, il est envisagé d'étalement la mise en application en 3-4 ans pour les communes impactées de plus de 10% par la révision. Cet étalement se concrétisera juridiquement par l'octroi à chaque commune concernée d'une dotation de solidarité communautaire dégressive. Cette dotation de solidarité permettrait la mise en place totale de la révision en 2020. Pour 2017, une grosse décision modificative pourrait permettre un gain d'environ 100 000 € pour Val'Eyrieux.

Michel Villemagne souhaite rappeler que si la Communauté de communes n'existait pas, ces communes auraient déjà subi la baisse annoncée. De plus, les attributions de compensation ne sont pas des rentes permanentes, c'est pourquoi il lui semble bon qu'elles puissent régulièrement être révisées au cours d'un mandat.

Il souligne que les attributions de compensation ne peuvent pas être considérées comme une rente qui du coup mettrait à mal Val'Eyrieux.

Pour terminer sur les attributions de compensation, Michel Villemagne tient à faire remarquer qu'il y a quelques cas pour lesquels la révision positive est due directement à l'action de la Communauté de communes. Ainsi, il prend l'exemple de St Agrève, qui bénéficie d'une révision positive importante, principalement due à l'installation du parc éolien. C'est aussi le cas pour les créations de zones d'activités, cas de St Michel d'Aurance grâce à la création de la ZA des Prés de l'Eyrieux.

Le Vice-président propose que, dans ces cas-là, l'effet positif de la révision soit neutralisé.

Brigitte Morel souhaite revenir sur l'augmentation des taux de fiscalité pour 2017. Elle se demande ce qu'il en sera en 2018, et ensuite.

Maurice Weiss indique être défavorable à cette hausse d'impôts car nous vivons une période difficile pour tous. Il souhaitait donc privilégier une anticipation de la révision des attributions de compensation, qui

défavorisent aujourd'hui la Communauté de communes, mais il a bien compris que ceci doit se faire suivant un calendrier serré.

Il ajoute qu'au cours des discussions qui se sont tenues entre les membres du Bureau, il a été convenu de prendre l'engagement qu'aucune hausse ne sera faite en 2018.

Le Dr Chabal indique que cette hausse de la fiscalité ne permettra certes pas à Val'Eyrieux d'atteindre une épargne brute égale à zéro, mais elle permet d'envisager le futur et de continuer à proposer des services de qualité, nous permettant de rester dans la course engagée par les métropoles et ne pas être trop en décalage.

Il précise que ce périmètre nous a été imposé et qu'il a fallu rattraper sur certains équipements.

Il souligne qu'il faut réduire la voilure en faisant des efforts cette année mais aussi l'année prochaine.

De plus, il rappelle qu'une proposition de baisse des dépenses sur tous les secteurs a été faite. Pour exemple, il a été décidé, en accord avec le Vice-président et le directeur de pôle, que l'Ecole du Vent allait intégrer le CCSTI au 1^{er} juillet 2017 dans l'optique de faire des économies et d'harmoniser les méthodes de travail.

Pascal Bailly tient à faire remarquer que l'Ecole du Vent s'autofinance à 40%.

M. le Président acquiesce mais mentionne que le budget de l'Ecole du Vent est d'environ 230 000 € et celui de L'Arche des Métiers d'environ 450 000 €. Il y a donc certainement des choses à mutualiser pour parvenir à des économies.

Le débat étant clos, M. le Président propose de passer au vote des taux de fiscalité et du budget primitif 2017.

Le Conseil communautaire, à 34 voix pour, 6 voix contre et 10 abstentions, décide de voter les taux de fiscalité suivants pour 2017 :

- **Taxe d'habitation : 10,22 %**
- **Taxe foncière bâtie : 1,58 %**
- **Taxe foncière non bâtie : 8,66 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 26,07 %**

Le Conseil communautaire, à 37 voix pour et 13 abstentions, adopte le budget primitif 2017 de la section de fonctionnement du Budget général.

Le Conseil communautaire, à 45 voix pour et 5 abstentions, adopte le budget primitif 2017 de la section d'investissement du Budget général.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget Energie Val'Eyrieux.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget Activités économiques.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget ZA Aric.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget ZA Prés de l'Eyrieux.

Le Conseil communautaire, à 48 voix pour et 2 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget ZA Rascles.

Le Conseil communautaire, à 47 voix pour et 3 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget Eau.

Le Conseil communautaire, à 46 voix pour et 4 abstentions, adopte le budget primitif 2017 du Budget Assainissement.

C. Adoption des taux de TEOM pour 2017

Michel Villemagne rappelle que la compétence ordures ménagères a été prise par Val'Éyrieux sur la totalité du territoire par arrêté préfectoral du 16 mars 2015 et qu'il existe 2 zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, définies comme suit :

- Zone n° 1 composée des communes suivantes : Devesset, Mars, Rochepaule, Saint Agrève, Saint André en Vivarais, Saint Clément, Saint Jeure d'Andaure.
- Zone n° 2 composée des communes suivantes : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Chanéac, Dornas, Intres, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, Saint Andéol de Fourchades, St Barthélemy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, Saint Genest Lachamp, Saint Jean Roure, Saint Julien Boutières, Saint Julien Labrousse, Saint Martin de Valamas, St Michel d'Aurance, Saint Pierreville.

Il rappelle également que la compétence a été subdéléguée à des syndicats pour ces deux zones (SICTOM Entre Monts et Vallées pour la zone 1 ; SICTOMSED pour la zone 2).

Les taux 2016 étaient les suivants :

- Zone 1 : 13,78 %
- Zone 2 : 14,45 %

Au vu des participations sollicitées par les syndicats, il annonce que les taux proposés pour 2017 sont à l'identique de ceux votés en 2016 pour les 2 zones.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter le maintien des taux pour 2017.

D. Attribution des fonds de concours 2017

Michel Villemagne rappelle la volonté du Conseil communautaire d'assurer une solidarité avec ses communes membres et le vote, en avril 2015, d'un règlement de fonds de concours définissant les modalités d'attribution de ces aides.

Il expose au Conseil les demandes envoyées par les communes pour 2017 et propose d'accepter le tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu.

M. le Président ajoute que l'enveloppe prévue au BP 2017 a été diminuée de 10 000 € par rapport aux années précédentes et s'élève donc à 45 500 € cette année.

Brigitte Morel se demande pourquoi les panneaux d'affichage électroniques du Cheylard doivent être remplacés.

Le Dr Jacques Chabal indique que ces panneaux ont été installés dans les années 2000. Leur fonctionnement est aujourd'hui obsolète et ils ne peuvent plus être réparés en cas de panne. Il ajoute que ces panneaux sont essentiellement utilisés par l'Office de tourisme pour mettre en avant les événements du territoire.

M. le Président mentionne également qu'une ligne « Solidarité » sera désormais ouverte chaque année dans le cadre des fonds de concours, comme cela est fait en 2017 pour Dornas.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqués dans le tableau joint en Annexe 1.

2. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Modification des tarifs assainissement pour 2017

M. Fayard indique, qu'afin d'équilibrer le budget Assainissement 2017, il est nécessaire de modifier les tarifs qui étaient applicables selon le tableau joint en Annexe 2, où sont appliquées des augmentations de 3 € de la part fixe et de 0,04 € de la part variable.

M. Fayard précise qu'en complément une économie de 80 000 € a pu être réalisée sur ce budget, en proratisant la régie avec le budget Eau.

Il rappelle également qu'environ 100 000 € de recettes exceptionnelles avaient été encaissées en 2016 suite au transfert des excédents des communes.

Brigitte Morel souhaite savoir si cette augmentation était prévue dans l'étude.

Raymond Fayard indique que cette hausse est en dehors de l'harmonisation des tarifs. Elle est due notamment aux déséquilibres des durées d'amortissement des biens et équipements, point suivant à l'ordre du jour.

Didier Rochette demande combien de communes n'ont pas versé leurs excédents au moment du transfert des compétences et combien cela représente financièrement.

Raymond Fayard indique que tout a été récupéré sur l'assainissement.

Concernant le budget Eau, le manque s'élève à environ 100 000 €.

Le Conseil communautaire, à 42 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, modifie les tarifs 2017 de l'assainissement tels que présentés dans le tableau joint en Annexe 2, applicables au 1er janvier 2017.

B. Harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations

M. Fayard rappelle qu'avant le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2016, les durées d'amortissement des biens et équipements relatifs à ces budgets étaient différentes selon les communes.

Ayant constaté d'importants écarts, il est apparu nécessaire de fixer des durées d'amortissement homogènes pour tous les biens transférés et pour les subventions d'équipement reçues en fonction du tableau récapitulatif ci-dessous :

Frais d'étude	2 ans
Concessions et droits similaires	2 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments d'exploitation	15 ans
Bâtiments administratifs	15 ans
Installations complexes spécialisées	15 ans
Réseaux d'adduction d'eau	40 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Matériel industriel	10 ans
Service de distribution d'eau - Matériels spécifiques d'exploitation	10 ans
Service d'assainissement - Matériels spécifiques d'exploitation	10 ans
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel	10 ans

Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	10 ans

Raymond Fayard précise que cette harmonisation prendra effet à la date de la prise de compétence, soit au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la modification des durées d'amortissement des biens transférés et des subventions d'équipement reçues en fonction du tableau ci-dessus et sa prise d'effet au moment de la prise de compétence.

3. ECONOMIE

A. Autorisation à signer une convention d'études et de veille foncière avec l'EPORA

M. le Président rappelle le projet d'agrandissement de l'hôpital du Cheylard, à l'étude depuis 2010, dossier compliqué au vu des exigences de l'ARS. L'agrandissement par la construction d'un étage supplémentaire étant impossible, une négociation a été entreprise avec les Établissements Perrier concernant les locaux situés Rue Fernand Lafont, l'entreprise devant déménager sur la zone d'Aric. L'entreprise Perrier demandait 1 000 000 € et le Service des Domaines a estimé les locaux à 650 000 €.

Le Dr Jacques Chabal indique que René Julien a rencontré Antoine Santos, du SDEA, maître d'œuvre du projet, qui l'a orienté vers les services de l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

M. le Président explique que l'EPORA a pour mission de procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement du territoire. Il intervient en amont du projet de la collectivité et peut ainsi procéder à la réalisation des études et de tous travaux nécessaires à l'accomplissement des missions.

La Communauté de communes souhaite que l'EPORA intervienne pour assurer la maîtrise foncière et le traitement des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation de certaines opérations, notamment le projet en cours d'agrandissement de l'hôpital Fernand Laffont dans les locaux actuels de l'entreprise Perrier.

Brigitte Morel souhaite savoir quelle est réellement la mission de Val'Eyrieux dans ce projet.

Le Dr Jacques Chabal indique que la Communauté de communes intervient uniquement sur la partie rachat du bâtiment des Établissements Perrier, du fait de la dimension économique du projet, et non sur la partie agrandissement, qui relève de la santé et donc de la compétence de l'hôpital, en lien avec l'ARS.

Val'Eyrieux et la Ville du Cheylard jouent donc les intermédiaires avec l'EPORA concernant le devenir des locaux de l'entreprise Perrier, le cœur de métier de l'établissement public étant la remise en état de friches industrielles puis leur revente.

Maurice Weiss indique qu'en principe, l'EPORA porte ces opérations pour 5 ans. Qu'advient-il dans 5 ans ?

Dr Jacques Chabal indique qu'il s'agit d'un pari dans l'attente de la recherche des financements. Si ce n'est pas le cas, le projet tombera à l'eau.

Maurice Weiss souligne qu'il porte la même convention avec l'EPORA pour l'Hôpital de St Agrève. Il se pose la question de sa caducité et de son transfert à Val'Eyrieux.

Eliane Adrien demande également qui paiera les 650 000 € d'acquisition des locaux si le projet d'agrandissement était bloqué par l'ARS ou par tout autre facteur.

M. le Président indique qu'il nous a été proposé de construire le projet de cette manière-là en mêlant économie et santé pour mieux capter les financements. La commune et la Communauté de communes

s'engagent dans l'opération. Cependant l'équilibre budgétaire de l'hôpital devrait être acquis dans les 2 ans, le remboursement à l'EPORA pouvant alors se faire sur 3 ans.

René Julien estime que l'agrandissement de l'hôpital du Cheylard, mais surtout sa remise en état afin de respecter les normes, est un projet important pour le territoire et pour les services à la population.

Le Conseil communautaire, à 40 voix pour et 10 abstentions, autorise M. le Président à signer la convention avec l'EPORA.

B. Permis d'aménager ZA de Rascles

M. le Président laisse la parole à M. René Julien.

M. Julien indique qu'au vu de l'abandon du projet de l'entreprise MECELEC sur la zone d'activités de Rascles, il est désormais nécessaire de diviser la parcelle viabilisée en plusieurs lots afin de pouvoir les revendre.

Il est proposé la création de 5 lots à bâtir à vocation industrielle et commerciale. Pour cela, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer et déposer une demande de permis d'aménager sur la zone d'activités de Rascles pour la création de 5 lots à bâtir à vocation industrielle et commerciale et à accomplir toutes les formalités afférentes.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président au Développement durable

A. Reconduction du Comité Local à l'Installation agricole (CLI)

Frédéric Picard rappelle qu'un Comité Local à l'Installation agricole a été mis en place en 2015 sur Val'Eyrieux pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission d'exploitations sur le territoire. Une première convention avait été conclue avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour l'animation du dispositif sur 2015 et 2016 pour 35 jours d'intervention.

M. Picard explique au Conseil qu'un bilan a été réalisé fin 2016, mettant en lumière les pistes d'amélioration à apporter au dispositif. Celles-ci ont bien été intégrées et, au regard des enjeux de maintien et de développement de l'activité agricole sur Val'Eyrieux, M. Picard propose au Conseil que le Comité Local à l'Installation agricole Val'Eyrieux soit reconduit en 2017.

Frédéric Picard souligne que le CDDRA Centre Ardèche ayant disparu, c'est désormais la Communauté de communes Val'Eyrieux qui reprend la gestion du CLI.

M. Picard précise que le CLI s'est déjà réuni trois fois depuis le début de l'année 2017, dont deux réunions à destination des élus.

Il ajoute que l'animation sera assurée par la Chambre d'Agriculture à hauteur de 16 jours pour l'année 2017, pour un montant de 9 600 € ht, pour lequel la Chambre d'Agriculture sollicite la participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 4 800 € ht.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe de reconduction du Comité Local à l'Installation agricole Val'Eyrieux en 2017 ; autorise la signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour l'animation du Comité Local à l'Installation ; autorise l'inscription au budget des crédits nécessaires.

B. Autorisation à signer la convention avec la Région pour la mise en place d'aides aux entreprises

M. Picard rappelle au Conseil que la loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

Afin que la Communauté de communes Val'Eyrieux puisse intervenir auprès des entreprises, les aides doivent s'inscrire dans les régimes d'aides fixés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et une convention permettant cette intervention doit être signée entre les deux parties.

Les aides que la Communauté de communes est susceptible de verser aux entreprises du territoire en 2017 sont les suivantes :

- Aides à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales dans le cadre de l'Opération Rurale Collective Haut-Vivarais
- Aides à la performance énergétique des entreprises dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive »
- Aides à la performance énergétique spécifique aux entreprises agricoles dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive »
- Aides à l'innovation énergétique et écologique pour la croissance verte dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive ».

Enfin, Frédéric Picard souligne le fait que la Communauté de communes Val'Eyrieux est une des seules collectivités, avec Saint-Etienne Métropole, à verser des aides aux entreprises. A ce titre, elle a reçu les félicitations de la Région.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre à la Communauté de communes de verser des aides aux entreprises de son territoire.

C. Adoption des règlements des appels à projet « Performance énergétique des entreprises » et « Performance énergétique des entreprises agricoles »

Frédéric Picard rappelle que, dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et de la réglementation en matière d'attribution d'aides directes aux entreprises privées, des règlements doivent être adoptés afin de définir les modalités d'attribution de l'aide à la performance énergétique des entreprises.

L'aide sera attribuée sous forme de deux appels à projets distincts :

- Un appel à projet « Performance énergétique des entreprises Val'Eyrieux » à destination des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services du territoire.
- Un appel à projet « Performance énergétique des entreprises agricoles » à destination des entreprises agricoles du territoire.

M. Picard rappelle au Conseil qu'une enveloppe de 170 000 € ht a été fléchée sur cette opération, financée à hauteur de 80 % par l'Etat.

De plus, Frédéric Picard informe que les actions seront engagées en cours d'année et que cela aura peu d'impact sur le budget 2017.

Brigitte Morel demande si les aides sont prévues dans le projet initial.

M. Picard confirme que ces aides sont inscrites dans le plan d'actions TEPCV. Il ne reste donc plus qu'à adopter les règlements pour être en phase opérationnelle.

M. Picard ajoute qu'il est proposé de confier l'animation du volet agricole du dispositif et l'accompagnement des entreprises agricoles à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Le coût de l'opération est estimé à 10 200 €, soit 17 jours d'intervention, financés en partie par l'ADEME et la Chambre d'Agriculture. La participation à charge de la Communauté de communes Val'Éyrieux serait au maximum de 3 400 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les règlements des appels à projet « Performance énergétique des entreprises Val'Éyrieux » et « Performance énergétique des entreprises agricoles » ; autorise la signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour l'animation du volet agricole ; confie au bureau communautaire la mise en œuvre des appels à projet.

D. Adoption du règlement de l'appel à projet « Rénovation énergétique des logements privés »

Dans le cadre du programme TEPCV, un règlement doit également être adopté afin de définir les modalités d'attribution de l'aide à la rénovation énergétique des logements privés.

M. Picard insiste sur le fait que le calendrier de l'aide est très court et invite donc les élus à rediriger les intéressés vers les services de la Communauté de communes. Il ajoute qu'une communication va être réalisée à destination des ménages.

M. Picard rappelle qu'une enveloppe de 170 000 € ht a été fléchée sur cette opération et que l'accompagnement des ménages et le montage des dossiers se fera via la plateforme de rénovation énergétique « Rénofuté » mise en place à l'échelle du Centre-Ardèche.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement de l'appel à projet « Rénovation énergétique des logements privés » ; confie au bureau communautaire la mise en œuvre de l'appel à projet.

E. Autorisation à signer la convention pour l'étude GEMAPI Bassin versant du Doux

M. Picard commence par rappeler que cette étude, concernant le bassin versant du Doux, s'inscrit dans la même optique que la convention présentée sur le bassin versant de l'Éyrieux.

Il rappelle que la compétence GEMAPI ne deviendra obligatoire pour les EPCI qu'au 1^{er} janvier 2018. Il est aujourd'hui proposé de réaliser une étude « prise de compétence GEMAPI et amélioration de la gouvernance » pour anticiper la prise de cette compétence et bénéficier d'un accompagnement jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Dans un souci de mutualisation, l'étude portera sur plusieurs bassins versants :

- Bassins versants inscrits dans le contrat de rivière « Doux, Mialan, Veaine, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère »,
- Bassins versants de l'Ay et Ozon,
- Bassin versant de l'Herbasse.

Le marché sera ainsi divisé en 3 secteurs d'étude.

L'étude est estimée à environ 150 000 € ht au total, avec un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %.

Le reliquat de 20 % sera ensuite réparti comme suit :

Secteur géographique 1	Etude du bassin du Doux	Répartition entre les 5 EPCI de l'Entente Doux selon la clef de répartition prévue dans le cadre de la Convention de partenariat : - 12 % Val Eyrieux, - 13 % Pays de St Félicien, - 28 % Pays de Lamastre - 11 % Rhône Crussol - 36 % Hermitage Tournonais Soit 49 % pour la Communauté d'Agglomération Hermitage Tournonais - Herbasse - Pays de St Félicien depuis le 1 ^{er} janvier 2017.
	Etude des bassins Veaine, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère (sur HTCC)	Intégralement à la charge de Hermitage Tournonais
	Etude des bassins Mialan, Embroye, Turzon, et petits affluents du Rhône (sur CCRC)	Intégralement à la charge de Rhône Crussol
Secteur géographique 2	Etude des bassins Ay-Ozon	Intégralement à la charge Syndicat Mixte Ay-Ozon
Secteur géographique 3	Etude du bassin de l'Herbasse	Intégralement à la charge du SIAB de l'Herbasse

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le lancement de l'étude « GEMAPI et amélioration de la gouvernance », Hermitage Tournais Communauté de communes étant coordonnateur du groupement de commande ; approuve le projet de convention de groupement de commande tel qu'il est décrit.

F. Accord à l'installation de centrales solaires photovoltaïques par la SEMLEER sur certains bâtiments de Val'Éyrieux

M. Picard rappelle au Conseil que la SEMLEER, Société d'Economie Mixte Locale Eyrieux Énergies Renouvelables, structure privée portée majoritairement par la Communauté de communes Val'Éyrieux, a étudié l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur des bâtiments de la Communauté de communes :

- Siège social (Le Cheylard)
- Crèche (St Agrève)
- Base aquatique Eyrium (Les Nonières)

Après avoir lancé les études préliminaires et fait les demandes de raccordement permettant de connaître la viabilité économique du projet, la SEMLEER demande à ses membres de rendre un avis sur ce projet.

M. Picard propose de rendre un avis favorable aux projets solaires photovoltaïques proposés par la SEMLEER selon les conditions suivantes : la SEMLEER porte l'investissement (installe, paye, raccorde) et rétrocède la centrale à la Communauté de communes, qui rembourse la SEMLEER.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne pouvoir au Président pour poursuivre le développement de ce projet, selon les orientations décidées, et de signer toute pièce relative à la finalisation du projet.

5. ADMINISTRATION GENERALE

M. le Président laisse la parole à Mme Monique Pinet, Vice-présidente en charge de cette compétence

A. Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)

Mme Pinet explique qu'il s'agit de mettre en application la nouvelle législation relative au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale.

Jusqu'alors le régime indemnitaire se composait d'une multiplicité de primes selon les filières et les cadres d'emplois, le RIFSEEP vient simplifier le dispositif avec la mise en œuvre de seulement deux types de primes :

- L'IFSE (indemnité de fonction de sujétion et d'expertise)
- Le CIA (complément indemnitaire annuel)

Chacune de ces primes est encadrée par des montants plafonds pour chaque groupe de fonction.

Les groupes de fonction sont établis pour chaque cadre d'emploi. Cela a donc supposé de définir ces groupes de fonctions et d'inscrire chaque agent dans le groupe correspondant.

Sur Val'Éyrieux, nous sommes loin des montants plafonds, ce qui signifie que les collectivités étaient restées raisonnables.

Ce régime indemnitaire est exclusif de tout autre régime indemnitaire.

Il est cumulables seulement avec :

- Les primes d'astreinte, de travaux supplémentaires, travail de nuit
- Les avantages collectivement acquis

La proposition qui est faite est la suivante :

- Maintenir les primes vacances et fin d'année en tant que telles
- Basculer les montants de primes actuels des agents dans l'IFSE
- Mettre en place le CIA car il fait partie de la loi, mais ne pas l'appliquer pour l'instant en établissant les taux à 0 %

Cette méthode ne génère donc pas de surcoût pour la collectivité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer, pour les agents relevant des cadres d'emploi définis, l'IFSE et le CIA à compter du 1^{er} mai 2017 ; décide le maintien des avantages collectivement acquis à travers la prime vacance et la prime de fin d'année.

B. Tableau du personnel 2017

Mme Pinet explique que le tableau du personnel, joint en Annexe 3, est bâti sur la base de la méthode des années précédentes, mise à part que le tableau est précisé avec les quotités de temps de travail pour s'adapter à la réglementation en matière d'ouverture de poste.

Il prend en compte les possibles mouvements du personnel sur l'année entière, à savoir :

- Contractuels titularisés, quand ceux-ci ne sont pas sur des postes de remplacement (par l'obtention d'un concours ou par titularisation au bas de l'échelle sans concours)
- Evolution de carrière des titulaires (avancement de grade)
- Recrutement saisonniers, emplois aidés et, cette année, recrutement pour la Régie eau/assainissement de 4 postes (1 titulaire par voie de mutation et 3 agents contractuels ou titulaires en fonction des profils que nous rencontrerons, d'où la création de 3 postes titulaires et 3 postes contractuels. Il conviendra donc de supprimer les 3 postes inutiles à l'issue du recrutement)
- Evolution du temps de travail

Une seule création de poste a été prévue cette année à travers un poste de chef d'équipe technique et une évolution du temps de travail d'un agent administratif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux tel que joint en Annexe 3.

C. Indemnités de fonction Président et Vice-présidents

Monique Pinet indique que, depuis début 2017, l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de 1015 à 1022, il convient donc de modifier la délibération correspondante en prenant en compte ce nouvel indice.

Il est proposé de ne pas indiquer la valeur de l'indice dans la délibération mais simplement de parler de « l'indice brut terminal », de manière à ce qu'une prochaine évolution ne nécessite pas de reprendre une délibération.

Jean-Paul Bernard pense qu'il serait préférable de délibérer à chaque fois que l'indice change, cela dans un souci de visibilité.

Maurice Weiss indique que les indemnités sont toujours calculées sur l'indice brut terminal.

Jeanne Lemarchand ajoute que le fait de ne pas nommer l'indice permet seulement d'éviter de reprendre une délibération à chaque fois que celui-ci change mais cela ne change absolument rien au montant.

Monique Pinet signale par ailleurs que la délibération prévoit une baisse de 5 % des indemnités d'élus et donc un passage de 100 % à 95 % du plafond.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que :

1) Les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

- **Président : 48,75 % de l'indice brut terminal à 95 %**
- **Vice-président : 20,63 % de l'indice brut terminal à 95 %**

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

D. Contrat d'assurance des risques statutaires

Monique Pinet explique que le contrat d'assurance risque statutaire est le contrat dont dispose la Collectivité pour tous les remboursements des titulaires en arrêt maladie (maladie ordinaire, longue maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité).

Nous disposons depuis 2014 d'un contrat groupe avec le Centre de Gestion de l'Ardèche, qui arrive à son terme en fin d'année. Il s'agit donc aujourd'hui de renouveler la délégation au CDG07 pour lancer la consultation.

Mme Pinet mentionne qu'il faut s'attendre à une augmentation du coût de notre assurance au vu de l'augmentation de l'absentéisme.

Elle indique que le coût actuel de cette assurance s'élève à 57 000 € et, sur 2016, nous avons perçu 59 700 € de remboursements.

Brigitte Morel interroge Monique Pinet sur les causes de l'augmentation de l'absentéisme au sein de Val'Eyrieux.

Monique Pinet signale que nous devons notamment faire face à de nombreux arrêts maladie de longue durée, mais également à des arrêts pas toujours justifiés.

Catherine Faure ajoute que toutefois certains salariés sont aussi très sollicités, cela pouvant entraîner stress et fatigue.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la Communauté de communes Val'Eyrieux charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

6. QUESTIONS DIVERSES

A. Déclaration de travaux à la crèche de St Pierreville

Monsieur le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse.

Thierry Girot indique que des travaux d'aménagement extérieur sont prévus à la crèche de St Pierreville.

Ils consistent en :

- Construction d'un abri bois d'une surface de 15,60 m² nécessaire au rangement du matériel et des divers équipements ludo-pédagogiques.
- Construction d'un abri repas et jeux d'une surface de 19 m².

Il convient d'autoriser M. le Président à déposer deux déclarations de travaux pour la réalisation des aménagements mentionnés ci-dessus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les déclarations de travaux concernant les aménagements extérieurs de la crèche de St Pierreville, tels qu'indiqués ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à déposer les déclarations de travaux auprès de la commune de St Pierreville.

B. Délégués au Groupe de travail SCoT

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de désigner de nouveaux délégués au Groupe de travail SCoT, ceux actuellement désignés ne pouvant tous se rendre disponibles régulièrement.

Le Dr Jacques Chabal rappelle que ce groupe de travail permet aux élus référents d'apprendre à mieux connaître la démarche SCoT, de s'approprier les enjeux et les réflexions liées au territoire et de réfléchir à la mise en place d'actions de communication.

Il demande qui souhaiterait siéger à la place de Maurice Weiss et Cyriaque Petitjean, Raymond Fayard conservant son poste.

Raymond Fayard précise que ce groupe de travail se réunit généralement une fois par mois, souvent le jeudi soir.

Brigitte Morel et Simon Chapus se portent candidats.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués suivants au « Groupe de travail SCoT » : Raymond FAYARD ; Brigitte MOREL ; Simon CHAPUS.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

A. Proposition de motion sur la destruction programmée des barrages hydroélectriques et seuils sur la Communauté de communes Val'Eyrieux

M. le Président indique que des directives européennes demandent à ce qu'il y ait une continuité écologique sur les cours d'eau d'Europe. La France a traduit cela par la suppression des barrages et seuils sur d'innombrables rivières au motif que ces ouvrages empêcheraient cette continuité écologique, notamment la libre circulation des poissons et l'écoulement des sédiments. Outre que cela n'est peut-être pas exact, il y a des solutions (autres que la disparition des barrages) qui ont fait leurs preuves, notamment les passes à poissons. Les barrages et seuils existent depuis plusieurs siècles et nos rivières étaient très poissonneuses il y a encore quelques décennies. L'écoulement des sédiments ne posaient aucun problème. D'ailleurs, d'après certains hydrobiologistes, aujourd'hui encore, très rares sont les seuils

qui posent problème (cf. travaux de Christian Lévêque qui a pris, entre autres, l'exemple du barrage du secteur de la Fabrique de Neyrac).

Par ailleurs, M. le Président rappelle que la Communauté de communes Val'Eyrieux a élaboré un projet écologique très sérieux et de grande envergure qui a été labellisé et subventionné par la Région et l'État : TEPOS ET TEPCV (territoire à énergie positive à l'horizon 2050). Pour atteindre les objectifs de ce projet, il est nécessaire, entre autres, d'utiliser toutes les énergies renouvelables possibles : solaire, éolienne et hydroélectrique. Les microcentrales hydroélectriques ont montré leurs performances et ont besoin d'être remises en fonction. De plus, ces ouvrages font partie du patrimoine ardéchois et racontent une très longue histoire agricole, industrielle et surtout une histoire humaine à travers les siècles. Les barrages servent également à la pratique sportive et de loisirs qui touchent les habitants de la région mais aussi très largement le tourisme dont l'impact économique est important sur notre territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'exposé de M. le Président ; demande à ce que le patrimoine que représentent les barrages et seuils sur nos rivières soit protégé et réhabilité pour atteindre les objectifs écologiques que la Communauté de communes Val'Eyrieux s'est fixés, soutenue en cela par la Région et l'État.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 21h50

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 1

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS 2017

COMMUNE	OBJET	THEMATIQUE	MONTANT HT DE L'OPERATION	COFINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANT DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE*
ROCHEPAULE	Création d'une salle d'animation dans la cadre de la réhabilitation de l'hôtel Mounard en habitat partagé	SOCIAL	79 005,42 €	55 833,33 €	4 634,42 €
ACCONS	Construction d'une aire de jeux pour enfants et adolescents	ENF JEUNESSE	18 748,00 €	13 123,00 €	1 125,00 €
LE CHEYLARD	Remplacement des panneaux d'affichage électroniques existants	TOURISME	20 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
LES NONIERES	Centrale de production photovoltaïque sur le bâtiment école/ salle des fêtes/ logement	DEV DURABLE	4 370,00 €	0,00 €	874,00 €
DORNAS	Rénovation de la route communale d'Eyriac reliant Dornas et St Andéol de Fourchades	SECURITE / SOLIDARITE	83 704,50 €	0,00 €	16 740,90 €
JAUNAC	Extension de la salle polyvalente	TOURISME / CULTURE	160 490,00 €	96 294,00 €	12 839,20 €
ST CLEMENT	Acquisition et réhabilitation de l'auberge du village - Partie études	TOURISME	10 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
DEVESSET	Construction de 3 éco-logements dans le village	DEV DURABLE / LOGEMENT	486 000,00 €		- €
			TOTAL		45 213,52 €

* travaux d'investissement : 20 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 20 000 €

* études : 50 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 10 000 €

Annexe 2

TARIF ASSAINISSEMENT REGIE				
COMMUNE	<u>TARIFS 2017</u> (votés en décembre 2016)		<u>TARIFS 2017</u> (proposition avril 2017)	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
ARCENS	Abont annuel	46,00 €	Abont annuel	49,00 €
	Conso	1,00 €	Conso	1,04 €
DEVESSET	Abont annuel	66,00 €	Abont annuel	69,00 €
	Conso part coll	0,55 €	Conso part coll	0,59 €
CHANEAC	Abont annuel	66,00 €	Abont annuel	69,00 €
	Conso	1,23 €	Conso	1,27 €
INTRES	Abont annuel	66,00 €	Abont annuel	69,00 €
	Conso	1,00 €	Conso	1,04 €
LACHAPELLE	Abont annuel	50,00 €	Abont annuel	53,00 €
	Conso	0,70 €	Conso	0,74 €
MARS	Abont annuel	45,00 €	Abont annuel	48,00 €
	Conso part coll	1,05 €	Conso part coll	1,09 €
ROCHEPAULE	Abont annuel	25,00 €	Abont annuel	28,00 €
	Conso part coll	0,70 €	Conso part coll	0,74 €
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	50,00 €	Abont annuel	53,00 €
	Conso part coll	0,70 €	Conso part coll	0,74 €
ST CLEMENT	abont annuel	60,00 €	abont annuel	63,00 €
	Conso	0,85 €	Conso	0,89 €
ST JEAN ROURE	abont annuel	50,00 €	Abont annuel	53,00 €
	Conso	0,70 €	Conso	0,74 €
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel	50,00 €	Abont annuel	53,00 €
	Conso	0,70 €	Conso	0,74 €
ST MARTIN DE VMAS	abont annuel	45,00 €	Abont annuel	48,00 €
	Conso	1,59 €	Conso	1,63 €
ST PIERREVILLE	Abont annuel	50,00 €	Abont annuel	53,00 €
	Conso	0,70 €	Conso	0,74 €

TARIF ASSAINISSEMENT (PART COLLECTIVITÉ) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC				
COMMUNE	<u>TARIFS 2017</u> (votés en décembre 2016)		<u>TARIFS 2017</u> (proposition avril 2017)	
	NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	20,00 €	Abont annuel	23,00 €
	Conso part coll	0,81 €	Conso part coll	0,85 €
ST AGREVE	Abont annuel	46,00 €	Abont annuel	49,00 €
	Conso part coll	0,48 €	Conso part coll	0,52 €

Annexe 3

AGENTS TITULAIRES

Emplois	Autorisés au 1 ^{er} janvier 2017	Pourvus au 1 ^{er} janvier 2017	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	3	1	1TC 2 TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	2	2 TC- 1TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	2	3 TC
Rédacteur	2	1	2 TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Attaché	1	1	TC
Attaché principal	1	0	TC
Filière technique			
Adjoint technique	11	6	8TC- 3 TNC à 13h,13h et 17.5h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	2	4 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2	TC
Agent de maîtrise	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Technicien	1	1	TC
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Ingénieur	0	0	
Ingénieur principal	1	1	TC
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	4	4	TC
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	7	4	5 TC - 2 TNC à 30h, 28h

Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1TNC 28h
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	0	TC
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Filière animation			
Adjoint d'animation	9	8	3 TC- 6 TNC à 32h, 15.67h, 17.5h, 14h, 17h, 24h
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	1	2TC 1TNC à 33.67h
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Animateur	1	0	TC
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Filière sociale			
Agent social	2	1	2 TNC à 26.25h,
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	1	1 TC 1 TNC à 18.25h
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	3	3	1 TC 2 TNC à 23.25h, 27.75h
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Educatrice de jeunes enfants	2	1	2 TNC à 28h et 23.25h
Educatrice principale de jeunes enfants	1	1	TC
Conseiller territorial socio-éducatif	0	0	TC
TOTAL	74	47	

AGENTS CONTRACTUELS

Emplois	Autorisés au 1 ^{er} janvier 2017	Pourvus au 1 ^{er} janvier 2017	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	5	3	2 TC- 3 TNC à 15h, 25h et 30h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	2TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	2TC
Rédacteur	1	1	1 TC
Rédacteur principal 2ème classe	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1 TC
Attaché	7	5	7 TC
Attaché principal	2	2	2 TC
Directeur territorial	1	1	1 TC
Filière technique			
Adjoint technique	11	7	6 TC 5 TNC à 13.5h, 17.5h, 20h, 24h, 26h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Agent de maîtrise principal	1	0	TC
Technicien	0	0	
Technicien principal 2ème classe	0	0	
Technicien principal 1ère classe	1	1	TC
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	1	1	1 TNC à 8.75h
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	0	1TC

Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Filière sociale			
Agent social	3	2	1 TC 2 TNC à 26.25h, 23h
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Educatrice de jeunes enfants	1	1	TC
Educatrice principale de jeunes enfants	0	0	TC
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	1	1 TNC à 28h 1 TC
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Assistant socio éducatif	1	1	TC
Assistant socio éducatif principal	0	0	
Filière animation			
Adjoint d'animation	10	9	5 TC- 5 TNC à 20h, 20h, 24h, 17.2h, 17.15h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur	1	0	TC
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1	TC
Animateur principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur loisirs	5	0	TC et TNC en fonction des besoins
Filière sport			
Surveillant de baignade	1	0	
TOTAL	62	39	